

CONSEIL MUNICIPAL du 16 DECEMBRE 2025 à 20 h 00
PROCES-VERBAL

Date des convocations : 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COURTES, réuni en séance ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry PALLEGOIX.

Etaient présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme CHARVET-D'ALBERTO Sandrine, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane, Mme DUPRÉ Amandine, M. LALE-DÉMOZ Marcel, M. CLERC Jérôme.

Etaient absents : M. RAVISSE Philippe.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal séance du 25/11/2025,
3. Point sur travaux « cheminement doux »,
4. Délibération « renouvellement convention télétransmission »,
5. Délibération « arceaux vélos »,
6. Informations et questions diverses.

1. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LALE-DEMOZ Marcel

2. PROCES-VERBAL DU 25/11/2025 : il est adopté à l'unanimité.

3. POINT SUR TRAVAUX « CHEMINEMENT DOUX ». La réception des travaux aura lieu en janvier 2026 lorsque tout sera vraiment terminé.

4. CDG : DELIBERATION « RENOUVELLEMENT CONVENTION TELETRANSMISSION »

M. le Maire informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

*** La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité** (dispositif ACTES) : Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée.

*** La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2)** : Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG01.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le renouvellement de la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la continuité de la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs ;
- **AUTORISE** M. le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération.

5. DELIBERATION « ARCEAUX STATIONNEMENT VÉLOS »

Dans le cadre du déploiement de sa politique cyclable, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a souhaité favoriser la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens des habitants du territoire.

Dans le cadre d'un appel à projets « stationnement vélo », il a été proposé aux communes la fourniture et la pose d'arceaux de stationnement vélo de couleur rouge.

La commune de COURTES a déposé auprès de la communauté d'agglomération une demande pour 4 arceaux :

- * 2 arceaux, en fourniture seule, qui seront installés à proximité de l'abri bus « route de Vernoux » lorsque les travaux du cheminement seront terminés ;
- * 2 arceaux en fourniture et pose, qui seront installés sous l'abri vers la mairie.

Si l'ensemble de ces installations sont retenues par la communauté d'agglomération, le coût pour la commune s'élèverait à 305.10 €. Cette participation sera inscrite au compte 6568.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de répondre à l'appel à projets lancé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et de solliciter 2 arceaux en fourniture seule & 2 arceaux en fourniture et pose ;
- **DECIDE** de verser à CA3B une participation financière de 305.10 €.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- * Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour le banquet des pompiers : samedi 24/01/2026 à midi.
- * Cérémonie des vœux : dimanche 4 janvier 2026 à 10 h 30. A cette occasion, deux médailles d'honneur communales échelon argent seront remises pour 20 ans de mandats électifs.
- * Les élus sont d'accord pour que le budget 2026 soit voté avant le renouvellement du conseil municipal.
- * Courtes info : tout est OK et il sera distribué cette semaine dans chaque foyer.
- * M. Jérôme CLERC fait le compte-rendu du comité syndical du SIEA en date du 12/12/2025.
- * Route fleurie de la Haute Bresse : la commune de Pirajoux a obtenu le 1^{er} prix en 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
M. LALE-DEMOZ



Le Maire,
T. PALLEGOIX

